

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	ANTICORIT DFO 6101
Autres moyens d'identification	Aucune information disponible.
Usage recommandé:	Inhibiteur de corrosion
Restrictions d'emploi:	Utilisation industrielle seulement

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

Nom de la société:	FUCHS LUBRICANTS CANADA LTD.
Adresse:	405 Dobbie Drive Cambridge, ON N1T 1S8
Téléphone:	519-622-2040
Télécopie ::	519-622-2220
Personne à contacter:	Technical Services Department

Numéro d'appel d'urgence: 519-622-2040 (Bus. hrs) CANUTEC 1-888-226-8832 (24 hrs)

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Dangers Physiques

Liquides inflammables	Catégorie 3
-----------------------	-------------

Dangers pour la Santé

Corrosion ou Irritation de la Peau	Catégorie 2
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3 ¹ .

Organes cibles

1.Effet narcotique.

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	2.45 %
Toxicité aiguë, dérmale	1.75 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	5.74 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussières ou brouillard	96.84 %
% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue	

Éléments d'étiquetage

Symbole de Danger:



Mention d'Avertissement:

Attention

Mention de Danger:

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de Prudence

Prévention:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette). EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'incendie: utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction. Recueillir le produit répandu.

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Evacuation:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH:

Aucun(e).

3. Composition/informations sur les composants

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
esprits minéraux	esprits minéraux,	64742-47-8	80 - 100%
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		112-34-5	1 - 5%
huile minérale	huile minérale,	64742-54-7	1 - 5%
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	aceites lubricantes (petróleo),	72623-87-1	1 - 5%
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium,	61789-86-4	0.1 - 1%
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	huile minérale,	64742-65-0	0.1 - 1%
acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles, sels de calcium	acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles, sels de calcium,	93820-57-6	0.1 - 1%
huile minérale	huile minérale,	64742-52-5	0.1 - 1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

- Ingestion:** Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
- Inhalation:** Transporter à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- Contact avec la Peau:** Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les zones de contact à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin.
- Contact oculaire:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Aucune information disponible.

Dangers: Aucune information disponible.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Consulter un médecin en cas de symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau. L'eau peut s'avérer inefficace dans la lutte contre l'incendie. Lutter contre l'incendie depuis un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque.

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée, brouillard, CO₂, agent chimique sec ou mousse standard. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés: Éviter tout jet d'eau direct, qui disperserait et étendrait le feu.

Dangers spécifiques dus au produit chimique: Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un incendie instantané ou s'enflammer de façon explosive. Éviter l'accumulation de vapeurs et de gaz à des concentrations explosives.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Rester en amont du vent. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Assurer une ventilation adéquate. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnelle approprié. N'exposez pas à la chaleur intense comme le produit peut développer et pressuriser le récipient. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais. Stockage des liquides inflammables.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
esprits minéraux - Vapeur. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
esprits minéraux - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
esprits minéraux - Vapeur. - exprimé en hydrocarbures totaux	8 HR ACL	200 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	250 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
esprits minéraux - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	10 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (06 2015)
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	10 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2013)
huile minérale - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
huile minérale - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (06 2015)
huile minérale - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de

			travail), dans leur version modifiée (09 2017)
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (06 2015)
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	8 HR ACL	5 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	10 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (06 2015)
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
huile minérale - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
huile minérale - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
2,6-di-tert-butyl-p-crésol - Vapeurs et aérosols, inhalables.	TWA	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
2,6-di-tert-butyl-p-crésol - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	2 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
2,6-di-tert-butyl-p-crésol - Fraction inhalable et vapeurs.	8 HR ACL	2 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	4 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail,

			1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
2,6-di-tert-butyl-p-crésol - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	2 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)

Contrôles Techniques Appropriés

Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti.

Protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la Peau Protection des Mains:

Aucune information disponible.

Autres:

Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis du superviseur sur les normes de protection respiratoire de la société.

Mesures d'hygiène:

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État: liquide

Forme: liquide

Couleur: Ambre

Odeur: de solvant

Seuil de perception de l'odeur: Aucune information disponible.

pH: Aucune information disponible.

Point de fusion/point de congélation: Aucune information disponible.

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	50 °C
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%) :	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%) :	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - supérieure:	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	0.801
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Non réactif pendant l'utilisation normale.
Stabilité chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses:	Aucun(e)(s) dans les conditions normales.
Conditions à éviter:	Chaleur, étincelles, flammes.
Matières incompatibles:	Aucune information disponible.
Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables	
Inhalation:	Nocif par inhalation.

Contact avec la Peau: Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire: Provoque une irritation des yeux

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Ingestion: Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: ETAmél: 2000 - 5000 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: ETAmél: 2000 - 5000 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérogène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérogène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérogène identifié

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Organes cibles

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique: Effet narcotique.

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Autres effets: Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Persistance et dégradabilité

Biodégradation
Produit: Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO
Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)
Produit: Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)
Produit: Aucune information disponible.

Mobilité dans le sol: Aucune information disponible.
Autres effets néfastes: Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. C'est la responsabilité de l'utilisateur de produit ou du propriétaire pour déterminer au moment de la disposition, qui se perdent les règlements doivent être appliqués.

Emballages Contaminés: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

TDG

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1993
Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(Mineral spirits)
Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
N° d'urgence:	
Groupe d'emballage:	III
Quantité exemptée	PIN for exception quantity
Dangers pour l'environnement:	Non
Polluant marin	Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1993
Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(Mineral spirits)
Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
N° d'urgence:	F-E, S-E
Groupe d'emballage:	III
Quantité limitée	5.00L
Quantité exemptée	PIN for exception quantity
Dangers pour l'environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

IATA

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1993
Nom de transport complet:	Flammable liquid, n.o.s.(Mineral spirits)
Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	3
Étiquettes:	3
Groupe d'emballage:	III
Quantité exemptée	PIN for exception quantity
Dangers pour l'environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.
Uniquement par avion cargo:	Autorisé.

15. Informations relatives à la réglementation

Réglementations fédérales du Canada
Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)
Non réglementé

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)
Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)
Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5	esprits minéraux	Énuméré
NPRI PT5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Énuméré

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)
NPRI Non réglementé

Gaz à effet de serre
Non réglementé

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication: 07/06/2022

Date de Révision: 07/06/2022

Version n°: 1.0

Autres Informations: Aucune information disponible.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.